



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 octobre 2020

n° 059-20

Objet : *RS - Attribution d'un marché de fourniture, installation et paramétrage du système de régulation de trafic et télégestion des carrefours*

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 12

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 octobre 2020

délibération n° 059-20

objet **RS - Attribution d'un marché de fourniture, installation et paramétrage du système de régulation de trafic et télégestion des carrefours**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la délibération n° 128-18 C du 12 juillet 2018 définit l'intérêt communautaire en matière de voirie et que dans le cadre de cette compétence, Grand Chambéry est chargé de l'entretien de l'ensemble des carrefours à feux situés sur les voiries d'intérêt communautaire.

Sont concernés 87 carrefours à feux, dont 17 giratoires équipés de feux, permettant la gestion de la circulation, la sécurité des mouvements aux intersections, la priorité aux transports en commun et le recueil des données de trafic.

Ces équipements sont exploités par plusieurs directions, en régie ou par des marchés d'entretien.

L'objectif principal du système de régulation de trafic et télégestion des carrefours est d'avoir une vision globale du fonctionnement des carrefours à feux sur les principaux axes de circulation de l'agglomération chambérienne.

Cet outil permet :

- une remontée d'information de l'état de fonctionnement des carrefours reliés au poste de contrôle,
- l'optimisation des cycles de feux pour une meilleure fluidité du trafic,
- une meilleure réactivité dans le traitement des dysfonctionnements pour les opérations de maintenance,
- le recueil et le traitement des données de trafic à des fins statistiques,
- le recueil des informations liées au fonctionnement de la priorité aux transports en commun.

Afin de déployer ce système, un accord-cadre à bons de commande sous forme de procédure adaptée a été lancé. La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise Serfim pour un montant de 228 648,00 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 octobre 2020,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics lancés par la Communauté d'agglomération d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue le marché de fourniture, installation et paramétrage du système de régulation de trafic et télégestions des carrefours à l'entreprise Serfim pour un montant de 228 648,00 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 059-20

Objet de l'acte : RS - Attribution d'un marché de fourniture, installation et paramétrage du système de régulation de trafic et télégestion des carrefours

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 22 octobre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24288H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24288H1

Date de transmission en Préfecture : 28 octobre 2020

Date de réception en Préfecture : 28 octobre 2020

Période d'affichage : du au